

PROVINCE DE QUÉBEC.

MUNICIPALITÉ DU COMTÉ DE TÉMISCOUATA.

Aux habitants de la Municipalité de Temiscouata.
AVIS PUBLIC est par les présentes donné par Louis Narcisse Gauvreau, assistant-secrétaire-trésorier, que par une résolution par le conseil municipal du comté de Témiscouata, le vingt-huitième jour d'octobre dernier, et approuvée par Son Excellence le Lieutenant-Gouverneur en conseil, le dix-neuf novembre dernier, laquelle approbation a été reçue par le soussigné, le dix de décembre courant, le terrains érigé en paroisse civile sous le nom de paroisse de Saint-Paul de la Croix, dans les townships Denonville et Viger, dans le comté de Témiscouata, a été érigé municipalité locale sous le nom de « Municipalité de la Paroisse de Saint-Paul de la Croix », comprenant toute l'étendue de la dite paroisse civile y compris les lots 46, 47, 48, 49 et 50 des 3e, 4e, 5e, 6e et 7e rangs du township Viger, et que le restant du dit township Denonville, dont la dite paroisse de Saint Paul de la Croix fait partie, a été annexé à la dite municipalité de la paroisse de Saint-Paul de la Croix.

Donné sous mon seing, à l'Isle-Verte, ce onzième jour de décembre A. D., mil huit cent soixante-étodouze.

L. N. GAUVREAU,
3967 Asst. Secrétaire-Trésorier.

Avis de Faillite.

ACTE CONCERNANT LA FAILLITE DE 1869.
Dans l'affaire de Clément Robillard et Marcellin Hay, tant individuellement que comme associés sous le nom de Hay et Robillard, épiciers, de Saint-Jean, P. Q., failli.

Les faillis m'ont fait une cession de leurs biens, et les créanciers sont notifiés de se réunir à mon bureau, dans la ville de Saint-Jean, lundi, le trentième jour de décembre, à cinq heures P. M., pour recevoir un état de ses affaires, et nommer un syndic.

Wm. COOTE,
Syndic provisoire.
Saint-Jean, P. Q., 11 décembre 1872. 3969

ACTE CONCERNANT LA FAILLITE DE 1869.
Dans l'affaire de Irénée Lasalle, de la paroisse de Saint-Bonaventure d'Upton, failli.

Le failli m'a fait une cession de ses biens, et les créanciers sont requis de s'assimbler au domicile du failli, à Saint-Bonaventure d'Upton, mardi, le vingt-quatrième jour du mois de décembre courant, à dix heures du matin, pour recevoir un état de ses affaires, et nommer un syndic.

S. FRASER,
Syndic provisoire.
L'Avenir, P. Q., 10 décembre 1872. 3971

ACTE CONCERNANT LA FAILLITE DE 1869.
Dans l'affaire de Joseph Petit, voiturier, de Varennes, failli.

Je, soussigné, Adolphe-Hector Bernard, de Varennes, ai été nommé syndic dans cette affaire. Les créanciers sont requis de produire leurs réclamations devant moi dans le cours d'un mois.

A. H. BERNARD,
Syndic
Varennes, 4 décembre 1872. 3973

ACTE CONCERNANT LA FAILLITE DE 1869.
Dans l'affaire de Isidore Gauthier, entrepreneur, de Montréal, failli.

Je, soussigné, L. Jos. Lajoie, de la cité et du district de Montréal, ai été nommé syndic dans cette affaire. Les créanciers sont requis de produire leurs réclamations à mon bureau, sous un mois, et sont aussi par le présent notifiés de se réunir à mon bureau, No. 97, rue Saint-Jacques, en la cité de Montréal, mardi, le 14e jour de janvier 1873, à 3 heures P. M., pour l'examen du failly et pour l'arrangement des affaires de la faillite en général.

L. JOS. LAJOIE,
Syndic.
Montréal, 12 décembre 1872. 3975

Québec :—Imprimé par C. F. LANGLOIS, Imprimeur de Sa Très-Excellente Majesté la Reine.

PROVINCE OF QUEBEC.

MUNICIPALITY OF THE COUNTY OF TEMISCOUATA.
To the inhabitants of the municipality of Temiscouata.

PUBLIC NOTICE is hereby given by Louis Narcisse Gauvreau, assistant-secretary-treasurer, that by a resolution passed by the municipal council of the county of Temiscouata, on the twenty-eighth day of October last, and approved by His Excellency the Lieutenant-Governor in council, on the nineteenth of November last, which approbation has been received by the undersigned on the tenth of December instant, the territory erected into a civil parish under the name of the parish of St. Paul de la Croix, in the townships of Denonville and Viger, in the county of Temiscouata, has been erected into a local municipality under the name of Municipality of the parish of St. Paul de la Croix, comprising all the extent of the civil parish, including therein lots 46, 47, 48, 49 and 50 of the 3rd, 4th, 5th, 6th and 7th ranges of township Viger; and that the residue of the said township Denonville, whereof the said parish of St. Paul de la Croix forms part, has been annexed to the said municipality of the parish of St. Paul de la Croix.

Given under my hand at Isle Verte, this eleventh day of December, A. D., eighteen hundred and seventy-two.

L. N. GAUVREAU,
3968 Asst. Secretary-Treasurer.

Bankrupt Notices.

INSOLVENT ACT OF 1869.

In the matter of Clément Robillard and Marcellin Hay, individually and as co-partners under the firm of Hay and Robillard, grocers, of St. Johns, P. Q., Insolvents.

The insolvents has made an assignment of his estate to me, and the creditors are notified to meet at my office, in the town of St. Johns, on Monday, the thirtieth day of December, at five o'clock P. M., to receive statements of his affairs, and to appoint an assignee.

Wm. COOTE,
Interim Assignee.
St. Johns, P. Q., 11th December, 1872. 3970

INSOLVENT ACT OF 1869.

In the matter of Irénée Lasalle, of the parish of Saint Bonaventure d'Upton, an Insolvent.

The insolvent has made an assignment of his estate to me, and the creditors are notified to meet in my office, at his domicile at Saint Bonaventure d'Upton, on Tuesday, the twenty-fourth day of December, at ten o'clock in the forenoon, to receive statements of his affairs, and to appoint an assignee.

S. FRASER,
Interim Assignee.
L'Avenir, P. Q., 10th December, 1872. 3972

INSOLVENT ACT OF 1869.

In the matter of Joseph Petit, coach builder, of Varennes, an Insolvent.

I, the undersigned, Adolphe Hector Bernard, of Varennes have been appointed assignee in this matter. Creditors are requested to file their claims before me, within one month.

A. H. BERNARD,
Assignee.
Varennes, 4th December, 1872. 3974

INSOLVENT ACT OF 1869.

In the matter of Isidore Gauthier, contractor, of Montreal, an Insolvent.

I, the undersigned, L. Jos. Lajoie, of the city of Montreal, have been appointed assignee in this matter. Creditors are requested to file their claims before me, within one month, and are hereby notified to meet at my office, No. 97, St James street, in the city of Montreal, on Tuesday, the fourteenth day of January, 1873, at 3 o'clock P. M., for the examination of the insolvent, and for the ordering of the affairs of the estate generally.

L. JOS. LAJOIE,
Assignee.
Montreal, 12th December, 1872. 3976

Québec :—Printed by C. F. LANGLOIS, Printer to Her Most Excellent Majesty the Queen.